L’égarement des qur’anites

L’égarement de ceux qui se satisfont du Qur'an à l'exclusion des ahadith
Par Shaykh Muhammad Nasirud-Din Al-Albani

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

C'est une question de regret que selon l'interprétation trouvé dans les travaux de quelques commentateurs et auteurs modernes, qu'il est permis de faire ce qui est exposé dans les deux derniers exemples.

["Dans cet exemple, si ce n’était les ahadith, dont certain ont été mentionnés, nous aurions considéré licite ce qu'Allah a rendu illicite par la bouche du saint prophète (sallallahu `alaihiwasallam) comme les prédateurs et les oiseaux qui ont des serres.

Donc dans cet exemple, si ce n’était les ahadith, nous aurions considéré licite ce qu'Allah a interdit par les mots de Son prophète Muhammad (sallallahu `alaihiwasallam) comme l’or et la soie.

C’est pour cela, que certains rapporteurs passés (As-Salaf) disaient que la Sunna prononce le Jugement du Livre (Al-Qur'an)

La consommation des prédateurs et le port de l'or et de la soie en attribuant leur interprétation seulement au Qur'an.

Aujourd'hui, une secte existe, appelée Qur'anites qui font des remarques selon leurs caprices et fantaisies; sans chercher l'explication de la Sunna authentique. Ils acceptent et suivent seulement la Sunna qui convient à leurs désirs, le reste ils le rejettent. On rapporte que le prophète Muhammad (sallallahu `alaihiwasallam) a dit: *« Qu’aucun d’entre vous ne s'allonge sur son lit, l'ordre lui vient sur une affaire que je dois accomplir ou non, il dit : je ne sais pas, ce qui est trouvé dans le Livre d'Allah, nous le suivons. »* (At-Tirmidhi).

Selon un autre rapport : *« Ce qui est trouvé dans le Livre d'Allah comme étant Haram nous disons que c’est Haram (interdit). Certes on m’a donné le Qur'an et son équivalent avec cela. »* Encore, selon un autre rapport : *« Ce que le messager d'Allah a interdit, Allah l'a interdit. »*

C'est une question de regret qu'un savant renommé ait écrit un livre sur la Loi Islamique et son dogme et dans sa préface, il dit qu'il l'a écrit et qu'il a fait référence seulement au Qur'an.

Ces ahadith authentiques donnent la preuve que la loi divine de l'islam - *As-Shari'a* - n'est pas seulement le Qur'an, Mais le Qur'an et la Sunna. Donc, quiconque se tient à une source de référence à l'exclusion de l'autre, ne s’est tenu à aucune des deux, car toutes deux se complètent l'une l'autre.
Allah le très-Haut dit
« Quiconque obéit au messager, obéit à Allah. »

« Non ! ... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu’ils ne t’auront demandé de juger de leurs disputes et qu’ils n’auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu’ils se soumettent complètement [à ta sentence]. » [Sourate An-Nisa : 65]

« Il n’appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu’Allah et Son messager ont décidé d’une chose d’avoir encore le choix dans leur façon d’agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s’est égaré certes, d’un égarement évident. » [Sourate Al-Ahzab : 36]

« Ce que le messager vous donne, prenez-le; et ce qu'il vous interdit, abstenez vous-en. » [Sourate Al-Hashr : 7]

En rapport avec ce verset, je suis émerveillé par ce qui est rapporté par Ibn Mas'ud (qu'Allah l'agrée) qu'une femme est venue à lui et lui a dit : « Toi qui dis : Que la malédiction d'Allah soit sur *Al-Namisat* [une femme qui épile ses sourcils ou ceux d'autres, pour qu'ils soient fins, pour chercher la beauté. Un tel acte est interdit. Il est un moyen de changer la création d'Allah] et *Al-Mutanamisat* [une femme qui demande à d'autres de le faire pour elle] et ceux qui tatouent. » Il dit : « Oui ». Elle dit : « J'ai lu le Livre d'Allah (Al-Qur'an) de son commencement à sa fin, je n'ai pas trouvé ce que tu as dit. » Il lui dit : « si tu l'avais lu, tu l'aurais trouvé. As-tu lu : Ce que le messager vous donne, prenez-le et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en. » Elle dit : « Certainement ». Il dit : « J'ai entendu le messager d'Allah (sallallahu `alaihiwasallam) dire : *« Que la malédiction d'Allah soit sur Al-Namisat. »* (Al-Bukhari et Muslim)

Article tiré du site allaahuakbar.net
Traduit en français par les salafis de l'Est